

Image not found or type unknown



Dossier de surendettement

Par **efka8231**, le **14/12/2010 à 10:15**

Bonjour, je vous écris car j'aurais souhaiter savoir si légalement il y aurait une solution afin de rompre un dossier de sur-endettement. Je travail depuis plus de 4ans dans la même entreprise, j'ai toujours payer mes créanciers... je vous remercie par avance de votre réponse. cordialement. kevin

Par **fabienne034**, le **14/12/2010 à 10:43**

oui au bout de cinq ans, encore un an à attendre pour tout savoir sur le surendettement: <http://www.fbls.net/surendettement.htm>

Par **efka8231**, le **14/12/2010 à 11:26**

au bout de 5 ans de dossier de surendettement? emploi fixe? j'ai regarder le lien que vous m'avez transmit et je ne trouve pas la reponse a la question que je me pose.